



GEDCIQ

Groupe d'expertise pour
le développement des cités
interculturelles au Québec

Pour un Québec interculturel

Le 12 octobre 2022

Quelques mots de présentation

Depuis sa création, le GEDCIQ est dédié au développement de l'expertise en matière d'interculturalisme au Québec. Il s'y consacre dans le cadre de deux projets : l'un de renforcement professionnel auprès d'une quarantaine de collectivités locales et l'autre de développement des compétences interculturelles auprès d'une dizaine d'institutions publiques stratégiques principalement de la région métropolitaine de Montréal. Ce faisant, il intervient à deux niveaux complémentaires, d'une part pour développer les compétences interculturelles d'acteurs qui interviennent en première ligne et, d'autre part, pour exercer une fonction-conseil en matière de développement et de gestion de politiques publiques en matière d'interculturalisme.

En décembre 2019, le conseil d'administration a tenu une journée de réflexion axée sur les mandats en cours et sur l'organisation des opérations. Pour les membres du conseil, il était alors apparu que c'est à l'occasion de son travail d'appui aux acteurs de première ligne et par les approches développées à cette fin que le GEDCIQ peut exercer une influence constructive auprès des responsables du développement des politiques et de ses partenaires institutionnels.

Sur la base de cette vision du GEDCIQ, il est maintenant utile de mieux cerner les orientations qui sous-tendent son action. Au-delà de ses contributions de nature professionnelle, quel objectif plus large poursuit-il ? Quelle est la nature de sa contribution ? Quel espace entend-il occuper dans le monde de l'interculturalisme ?

D'une part, l'approche de l'interculturalisme comme modèle social et politique de gestion du pluralisme culturel pour le Québec est indissociable de la volonté du peuple québécois d'affirmer son autonomie en conservant sa culture et sa langue. C'est pourquoi ce document verra dans un premier temps à rappeler le contexte où le Québec a entrepris son affirmation actuelle en immigration et en relations interculturelles. Puis, successivement, il abordera la nature de l'interculturalisme, l'espace aménagé pour le déploiement de l'interculturel au Québec et celui qu'entend animer le GEDCIQ.

D'autre part, l'approche de l'interculturalisme suppose l'instauration d'un dialogue permanent et le développement de rapports égaux entre toutes les citoyennes et les citoyens qu'ils soient natifs du Québec ou issus de l'immigration. Ces rapports sont incompatibles avec toute forme de discrimination, d'exclusion ou d'inégalité. Ils ne peuvent reposer que sur la volonté clairement exprimée de bâtir une société solidaire et inclusive, ainsi que sur des politiques conséquentes en matière de lutte aux diverses formes de discrimination, de développement social et de plein épanouissement des personnes.

Un bref retour sur le contexte québécois

Le désir d'émancipation du peuple québécois et la volonté de décider librement de son destin existent depuis de nombreuses décennies¹. La Révolution tranquille a incarné cette volonté de rompre avec un passé de soumission pour s'affirmer pleinement. L'élection de 1960 a permis au Parti libéral du Québec d'en être l'instrument et de porter un projet de réforme du Québec et de son État. Son programme électoral priorisait la voie culturelle en plaçant la langue française au cœur de son projet politique pour se démarquer du reste du Canada. L'élection suivante, en 1962, a pour sa part pris, avec la nationalisation des compagnies hydro-électriques, des accents d'affirmation plus économiques. Le *Manifeste* du Parti libéral publié à cette occasion est très clair – les termes employés² surprennent même.

Cette volonté d'émancipation du Québec n'est pas restée sans réponse. Dès 1963, le gouvernement fédéral mettait en place la *Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, mieux connue sous le nom de Commission Laurendeau-Dunton, avec le mandat de « *faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport.* »

C'est le premier ministre Pierre Elliot-Trudeau qui hérita des conclusions de la Commission. Il en suivra les recommandations en matière de bilinguisme dans les institutions fédérales, mais renoncera au biculturalisme pour imposer le multiculturalisme, banalisant de ce fait la présence fondatrice des francophones au Canada. C'est pourquoi, dès novembre 1971, le premier ministre Robert Bourassa s'opposera au multiculturalisme proposé par son homologue fédéral, affirmant que la proposition du multiculturalisme contredit le mandat de reconnaissance des peuples fondateurs confié d'entrée de jeu à la Commission. La suite est connue. Des promesses fédérales faites lors de la campagne référendaire de 1980, au rapatriement unilatéral de la constitution, ou à l'échec de l'entente du Lac Meech en 1990, le gouvernement fédéral ne proposera pas de réponses satisfaisantes à la volonté d'émancipation et de reconnaissance du Québec.

¹ Certains font remonter au manifeste du Refus global de 1948 où s'est exprimée la volonté de se soustraire à la mainmise de l'Église catholique sur la société québécoise.

² « Un peuple comme le nôtre, doit se servir des instruments de libération économique dont il peut disposer. D'abord, nous devons nous affirmer dans des domaines comme ceux des finances, de l'industrie et du commerce (...) Le moment est venu de nous attaquer à fond, sans délai et sans hésitation, à l'œuvre exaltante de la libération économique du Québec (...) Pour la première fois dans son histoire, le peuple du Québec peut devenir maître chez lui! L'époque du colonialisme économique est révolue. Nous marchons vers la libération! ». <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20947.html>

Il subsistera toutefois une exception³ en matière d'immigration. Moins d'un an après l'échec de l'Accord du lac Meech, en 1991, le premier ministre Brian Mulroney concluait une entente⁴ avec le Québec en matière d'immigration qui transférait les pouvoirs de sélection, d'accueil et d'intégration des immigrants et des immigrantes économiques et qui comportait des arrangements financiers conséquents. Les buts principaux de cette entente étaient de maintenir le poids démographique du Québec dans le Canada et de permettre au Québec d'assurer une intégration des personnes immigrantes respectueuse de la société d'accueil, incluant leur francisation.

Ce transfert au Québec de la gestion d'une partie de l'immigration ne dispose toutefois pas pour autant de la façon dont le Québec entend assurer sa cohésion sociale et définir le rôle de ses collectivités et de ses institutions. Les enjeux interculturels demeurent ainsi des questions à résoudre pour son avenir. En particulier, avec sa faible natalité et l'importance grandissante de son immigration, le Québec n'échappe pas, et participe directement, au phénomène de diversification ethnique qui affecte l'ensemble du continent nord-américain et des sociétés dites occidentales.⁵ Il doit aussi lutter contre les inégalités économiques et sociales que la mondialisation continue d'accroître tout en contribuant aux efforts planétaires pour assurer un développement durable. Dans ces contextes exigeants, il doit faire des choix permettant le plein épanouissement de l'ensemble de sa population de façon solidaire et inclusive permettant la réduction des inégalités et la lutte contre les diverses formes de discrimination. À ces conditions, l'interculturalisme doit apporter une contribution centrale à la cohésion sociale et doit assurer un « vivre-ensemble » fécond.

Dans cette réflexion, il est important de rappeler que le projet interculturel québécois s'inscrit non seulement dans des problématiques nationales – québécoise et canadienne –, mais également dans une mouvance globale où les migrations internationales vont se poursuivre et s'intensifier au cours des prochaines décennies, que ce soit pour des raisons géopolitiques, économiques ou climatiques. Ces mouvements vont continuer de mettre en contact des populations aux origines et aux horizons variés, et de cultures souvent éloignées les unes des autres. Cette mixité sociale et culturelle croissante va poser des défis importants aux stratégies interculturelles que le Québec va devoir en même temps concevoir et mettre en œuvre.

³ La trajectoire institutionnelle du Québec en interculturel s'était amorcée au cours de la décennie précédente par une série de programmes et d'énoncés dont *La politique québécoise de développement culturel (1978)*, *Autant de façons d'être Québécois (1981)* et *Au Québec pour bâtir ensemble (1990)*.

⁴ Cette entente est intervenue dans la foulée d'une série d'accords en cette matière entre Ottawa et Québec, dont la plus importante (l'entente *Cullen-Couture*) remonte à 1978. Il est à noter que la question de l'immigration avait constitué l'un des cinq objets du projet d'accord du Lac Meech.

⁵ https://plus.lapresse.ca/screens/a93039c9-8274-4d5c-875a-2e225202e4e2_7C_0.html?utm_content=email&utm_source=ip&utm_medium=referral&utm_campaign=internal+share

Pour bien comprendre la double nature de l'interculturalisme dans le contexte national du Québec

D'entrée de jeu, les motifs évoqués par le gouvernement du Québec dans l'entente de 1991 avec le gouvernement fédéral en matière de sélection et d'accueil de l'immigration économique étaient essentiellement politiques et portaient principalement sur le maintien du poids démographique du Québec dans le Canada et sur la francisation des personnes nouvellement arrivées. Aussi, il ne faut pas se surprendre de l'intérêt soutenu du Québec, qui s'impose une planification du nombre de nouveaux arrivants et arrivantes, débattue et réévaluée publiquement tous les trois ans, et qui s'assure « normalement » de leur francisation.

Le modèle mis de l'avant pour leur intégration - l'interculturalisme - constitue un corollaire des objectifs poursuivis par le Québec pour maintenir les fragiles équilibres de sa démographie et de sa culture tout en s'assurant d'être solidaire et inclusif pour toutes les composantes de sa population. Comme l'indiquent les deux auteurs suivants, l'interculturalisme transporte des éléments déterminants pour l'avenir du Québec :

« Plusieurs lecteurs seront surpris d'apprendre que le gouvernement du Québec n'a pas encore une politique d'interculturalisme. D'autres s'interrogeront sur la signification de ce terme. (...) Le concept d'interculturalisme et les politiques qui s'en réclament sont souvent mal compris et controversés. Il y a tout de même des éléments qui ne sont pas vraiment contestés.

D'un côté, le terme « interculturel » fait référence à une dynamique associée aux interactions entre personnes venant d'horizons différents (pays d'origine, langue maternelle, religion, etc.). De l'autre côté, le terme « interculturalisme » désigne une orientation politique en matière de diversité ethnoculturelle qui s'est développée au Québec depuis une trentaine d'années. Ses défenseurs soutiennent que le multiculturalisme canadien est mal adapté au Québec et que l'interculturalisme répond mieux à sa réalité. En fait, il existe plusieurs similitudes entre le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme; les deux approches favorisent la cohésion, la participation équitable sur le plan économique et social et la lutte contre le racisme et la discrimination.

Ceci dit, les deux modèles reflètent deux trajectoires distinctes. Le multiculturalisme se déploie dans un Canada bilingue, est enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés et a fait l'objet d'une législation⁶. Au Québec, l'interculturalisme s'inscrit dans le cadre de la politique d'immigration et ne jouit d'aucun statut juridique, même si ses principes sont reflétés dans certains programmes gouvernementaux (comme dans le domaine de l'éducation).

⁶ Le multiculturalisme canadien vs le « *meeting pot* » américain... : le modèle d'intégration canadien doit son succès d'abord et avant tout à la présence dominante du modèle américain. Le modèle québécois doit trouver un autre ancrage, et pas seulement dans son volet linguistique.

Contrairement au multiculturalisme, qui s'articule au bilinguisme officiel, l'interculturalisme au Québec désigne le français comme langue publique commune. Mais il y a d'autres différences importantes. Premièrement, les deux modèles n'accordent pas le même statut au groupe majoritaire – le multiculturalisme ne reconnaît pas officiellement la présence du groupe majoritaire anglophone⁷ alors que l'interculturalisme s'incarne au sein d'une collectivité nationale qui affirme son identité. Deuxièmement, l'interculturalisme mise sur l'appartenance citoyenne et non sur la juxtaposition des cultures. Vues du Québec, ces différences ne sont pas que symboliques.

Mais pourquoi le Québec a besoin d'une politique officielle sur l'interculturalisme ? D'abord, on ne saurait nier que la diversité est un fait de société, ensuite, parce que les interactions se sont multipliées dans tous les milieux. Dans le cadre de nos recherches, nous avons remarqué que divers acteurs sur le terrain expriment le besoin d'avoir des orientations plus claires à partir de la notion d'interculturalisme. Plusieurs parmi eux sont même de l'avis que l'élaboration d'une politique sur l'interculturalisme contribuerait à protéger la paix sociale parfois fragile construite au nom du « vivre-ensemble ».

- François Rocher et Bob White⁸

L'interculturalisme s'inscrit donc dans une trajectoire distincte du multiculturalisme et « s'incarne au sein d'une collectivité nationale qui affirme son identité⁹ ». Il se caractérise par la reconnaissance de l'existence d'un groupe majoritaire porteur d'une culture et d'une tradition ainsi que du français comme langue publique commune. L'intégration, à son tour, se fait par l'appartenance citoyenne à cette collectivité nationale plutôt que par la juxtaposition de cultures. L'interculturalisme est, à la fois, indissociable de la volonté, manifestée par le Québec depuis près de 60 ans, d'émancipation et de contrôle de son destin, ainsi que nécessaire à l'établissement du dialogue interculturel égalitaire dans une société solidaire et inclusive. Il s'agit de deux rôles complémentaires et interreliés.

Cependant, en l'absence de balises claires, cette complémentarité peut aussi être source de tension. Alors que l'interculturalisme tente d'assurer la reproduction socioculturelle du groupe majoritaire, il vise également la protection des particularismes minoritaires ; ce qui peut parfois être une source de conflits, la crise des accommodements raisonnables en constitue un exemple éloquent. C'est pourquoi, plus que le multiculturalisme, l'interculturalisme a besoin d'un encadrement légal pour outiller les acteurs et les actrices sur le terrain qui ont à assurer le dialogue entre les diverses composantes de la société québécoise et qui ont à disposer au quotidien avec équité de la dynamique entre la majorité et les minorités.

⁷ Il n'a pas besoin de le faire, c'est sous-entendu – voir le commentaire précédent.

⁸ François Rocher, Bob White, *L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien*, IRPP, 25 novembre 2014 <https://on-irpp.org/2JdkTfx>

⁹ Idem

Quel espace permet de contribuer à la construction d'un Québec interculturel ?

Le premier article de la *Loi sur l'immigration au Québec* introduit déjà par son troisième paragraphe un espace relationnel entre la société québécoise et les personnes immigrantes : « *Elle [la Loi] favorise, par un engagement partagé entre la société québécoise et les personnes immigrantes, la pleine participation, en français, de ces personnes à la vie collective, en toute égalité, en plus de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à son enrichissement culturel.* »

Puis, lentement, et parfois avec des allers-retours déroutants, le Québec a entrepris de construire son univers interculturel de référence. Après avoir abordé les enjeux interculturels dans sa politique d'immigration de 1990, il a cherché à se donner ou à renforcer des outils pour concrétiser son approche par des mesures de lutte aux diverses formes de discrimination confiées à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* ou de lutte aux inégalités par le *Programme d'accès à l'égalité en emploi*, pour ne prendre que ces deux exemples. Loin d'être statiques, les diverses mesures doivent être en constante évolution. La situation singulière du Québec le contraint à innover constamment et à faire évoluer ses politiques et ses pratiques en conséquence.

En 2008, la Commission Bouchard-Taylor a permis d'aller plus loin en soutenant que l'une des forces de l'interculturalisme reposait sur son encouragement au dialogue et aux interactions : « *L'une des caractéristiques de l'interculturalisme réside dans une insistance sur l'importance des interactions pour réduire les distances culturelles. C'est là, comme on sait, un moyen efficace de prévenir ou de réduire les stéréotypes et les tensions qui peuvent en résulter. On devrait encourager ces interactions dans tous les domaines d'activité.* »¹⁰ Cette approche fondée sur le dialogue et sur l'échange se voyait ainsi valorisée et mise de l'avant comme moyen de favoriser le rapprochement.

En 2015, la nouvelle politique d'immigration (*Ensemble, nous sommes le Québec*)¹¹ adopte l'interculturalisme comme modèle pour « favoriser la pleine participation ainsi qu'un sentiment d'appartenance partagé par les Québécoises et Québécois de toutes origines ». En application de la nouvelle politique d'immigration, la *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*¹² a permis de faire un pas de plus. La mesure 2.1.2 « *Renforcer l'éducation aux droits et libertés de la personne ainsi que la formation interculturelle afin de favoriser la compréhension des valeurs démocratiques et d'en affirmer le caractère fondamental* » comporte comme moyen d'action « *Renforcer l'éducation aux droits et libertés ainsi que la formation interculturelle afin d'assurer un plus grand respect des valeurs*

¹⁰ Commission Bouchard-Taylor, Rapport p. 257

¹¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/politiques/PO_ensemble_quebec_MIDI.pdf p43

¹² http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Strategie_ImmigrationParticipationInclusion.pdf

démocratiques et l'adaptation des institutions, notamment en élaborant un programme de formation destiné à la haute direction et aux gestionnaires des ministères et organismes publics. »¹³

Le *Programme Mobilisation-Diversité* (PMD) du ministère responsable de l'immigration prévoyait que « *sont admissibles les initiatives, projets ou interventions qui répondent aux objectifs du programme, notamment : (...) la conception et la mise en œuvre d'outils de sensibilisation et de formation qui permettent une meilleure reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise, de lutter contre la discrimination et le racisme ainsi que de renforcer les compétences interculturelles.* »¹⁴ Le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) qui succède au PMD renforce cette orientation en y ajoutant une dimension de lutte aux inégalités : « *Renforcer les compétences interculturelles ainsi que l'ouverture à la diversité des acteurs du milieu, afin de prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, le racisme et l'intimidation et en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination.* »

Cette évolution des initiatives gouvernementales a permis de dégager un espace interculturel. Cet espace de renforcement des relations interculturelles et de développement des compétences interculturelles rend possible l'établissement d'un dialogue interculturel égalitaire – avec, comme corollaire, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'une société plus solidaire et inclusive – permettant dans la vie quotidienne de réduire la distanciation culturelle et de favoriser le rapprochement interculturel. **C'est cet espace intermédiaire que le GEDCIQ veut habiter et animer.**

Pour un Québec interculturel

L'objectif du GEDCIQ est d'habiter et d'animer cet espace interculturel, afin de contribuer ainsi à la construction d'un Québec interculturel.

Par quels moyens?

L'action du GEDCIQ est ancrée dans l'innovation sociale visant à transformer l'action publique en matière d'immigration, de relations interculturelles et de lutte contre les inégalités. Le GEDCIQ entend agir dans le large champ du développement social, plus précisément par le renforcement des expertises interculturelles des collectivités locales et par le développement des compétences interculturelles au sein des institutions québécoises.

¹³ *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*, p. 37, 38 et 39

¹⁴ *Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020* p. 5

C'est pourquoi, dans un premier temps, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a confié au GEDCIQ le mandat de réaliser le *Projet Opération Partage* avec les collectivités locales et, dans un deuxième temps, le *Projet de développement des compétences interculturelles (PDCI)* au sein de grandes institutions publiques. L'Opération Partage a complété un premier cycle de trois ans et a entrepris d'en réaliser un second. Amorcé en 2019, le PDCI a été renouvelé jusqu'en 2024 et poursuit l'objectif de : « Déterminer et réunir les conditions requises pour l'implantation des programmes de développement des compétences interculturelles destinés à une diversité d'acteurs pour qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins d'une population de plus en plus culturellement diversifiée. »

Cette entente contribue à l'initiative gouvernementale de développer davantage les compétences interculturelles dans divers services publics et secteurs professionnels. Le gouvernement entend ainsi mieux répondre aux besoins d'une population de plus en plus culturellement diversifiée.

Le rôle et la mission du GEDCIQ sont ainsi de contribuer – à la hauteur de ses moyens – à :

1. *mettre en place une éthique relationnelle interculturelle conséquente au sein des collectivités et des institutions québécoises ;*
2. *convaincre les institutions et la société en général de la pertinence pour le Québec d'approfondir le développement de l'approche interculturelle ;*
3. *concevoir et réaliser des approches et des méthodes appropriées visant le développement des compétences interculturelles d'acteurs et d'actrices intervenant en première ligne;*
4. *traduire l'interculturalisme en politiques publiques et en pratiques concrètes au sein des institutions, des organisations et de la société civile, de manière à contribuer à la construction d'un Québec interculturel et à réduire les inégalités et les obstacles systémiques au sein des collectivités qui le composent.*

À qui le GEDCIQ veut-il parler ?

Aux intervenants de première ligne, aux acteurs et aux décideurs agissants au sein des collectivités et des institutions publiques (municipalités, ministères, organismes publics et autres partenaires influençant l'opinion publique) qui sont associés au développement, à la mise en œuvre et à la gestion courante des objectifs de l'interculturalisme et des grandes valeurs qu'il incarne.

Qu'est-ce que le GEDCIQ veut leur dire?

- Que le temps est venu pour que les collectivités locales et les institutions publiques québécoises intègrent des pratiques interculturelles plus respectueuses de la diversité de la société québécoise. Ces pratiques

constituent l'un des moyens à développer pour maintenir la pertinence de leurs interventions à l'égard des populations qu'elles desservent.

- Que le GEDCIQ a développé des moyens appropriés pour les y accompagner.
- Que ces moyens comprennent une large gamme de stratégies et d'outils ancrés dans une approche interculturelle, incluant une andragogie expérientielle d'apprentissage tout au long de la vie qui tient compte des spécificités sectorielles et des cultures organisationnelles des différents partenaires.
- Que ces approches interculturelles doivent contribuer à transformer les relations entre les institutions et les prestataires de leurs services, à rendre les institutions plus performantes, plus pertinentes ainsi qu'à accroître la confiance de la population à leur égard.

Cette approche est fondée sur des relations positives : chacun doit se sentir fier plutôt que menacé. La connaissance et l'expérience de chacun sont mises en valeur. Il s'agit de construire des relations sur des bases égalitaires, où toutes les parties prenantes peuvent contribuer pleinement à dessiner le Québec de demain.

Voilà pourquoi la signature du GEDCIQ est **Pour un Québec interculturel**.

La raison d'être du GEDCIQ et sa pertinence dans l'écosystème d'acteurs et d'actrices de la gouvernance de l'immigration et des relations interculturelles au Québec ne sont pas seulement de créer le contexte permettant le rendez-vous et l'échange, mais aussi de s'assurer de réunir les conditions pour que l'expertise recherchée puisse être trouvée, quitte à la fournir lui-même. Après quatre ans d'activités, le GEDCIQ a développé une capacité unique de répondre aux demandes d'expertise ou de trouver la personne qui pourra le faire. Avant l'arrivée du GEDCIQ, les occasions étaient rares où les fonctionnaires et les responsables des collectivités locales en immigration pouvaient ensemble échanger, se donner une compréhension commune des enjeux et partager une vision du travail à faire. L'évaluation de l'Opération Partage 2018-2021 a confirmé que le GEDCIQ est le principal acteur qui, dans l'écosystème des acteurs et des actrices en immigration et en relations interculturelles au Québec, a comme vocation prioritaire de développer l'expertise locale des parties prenantes municipales et ministérielles en ces matières. Il n'est ni un regroupement de villes, ni un acteur fédérateur agissant sur le plan politique, mais un organisme qui met son expertise en matière d'immigration et de relations interculturelles à la disposition des collectivités locales et des instances gouvernementales.

En matière de compétences interculturelles, le GEDCIQ, mandaté par le MIFI, fait partie des différents organismes et institutions qui, avec des expertises, des rôles et des mandats complémentaires, agissent dans le domaine du vivre-ensemble. Les enjeux gravitant autour de cette question sont suffisamment nombreux et importants pour justifier les multiples propositions d'actions actuellement mises de l'avant pour y

répondre ainsi que pour encourager la recherche de complémentarités entre elles. Dans ce contexte, les actions proposées par le GEDCIQ ont le potentiel de contribuer à créer un espace de rencontre nécessaire et souhaité entre les différents acteurs et actrices, voies, approches et façons de faire partageant un but commun, celui du vivre-ensemble.

Le 12 octobre 2022